

COMMUNE DE LE NOUVION.EN.THIERACHE

MARCHE À BONS DE COMMANDE DE FOURNITURES DE DENREES ALIMENTAIRES POUR RESTAURANT MUNICIPAL PROCEDURE ADAPTEE Art 28 et 77 du CMP

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date et heure limites de remise des offres :

Vendredi 5 Décembre 2014 – 12 heures

SOMMAIRE

Article 1 : <u>Objet de la consultation</u>	1
Article 2 : <u>conditions de la consultation</u>	2
Article 3 : <u>présentation des offres</u>	2
Article 4 : <u>jugement des offres</u>	3
Article 5 : <u>conditions d'envoi ou de remise des offres</u>	3
Article 6 : <u>renseignements complémentaires</u>	4

Article 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne la fourniture des denrées alimentaires et la prestation de service correspondante pour le restaurant municipal de la commune de Le Nouvion-en-Thiérache représentée par Monsieur **Guy VERIN, Maire** en exercice

Le restaurant municipal propose une cuisine traditionnelle préparée entièrement par des cuisiniers qualifiés et ce pour un effectif prévisionnel de 190 rationnaires/jour pendant la période scolaire, de 60 pendant les vacances scolaires et 100 pendant le mois d'avril et Juillet avec l'organisation des centres de loisirs, effectif donné à titre estimatif, soit environ 33 000 repas sur une année.

La fréquentation par de jeunes enfants de ces cantines nous oblige à une très grande rigueur quant à la qualité ;

Le marché de consultation est un marché à bons de commande à procédure adaptée, ouvert en application des articles 28 & 77 du code des marchés publics.
Le présent marché est valable 1 an à compter du jeudi 1^{er} Janvier 2015, renouvelable 2 fois.

Le délai d'exécution des prestations précisé dans chaque bon de commande ne devra en aucun cas dépasser le délai du marché ;

Les bons de commande constitueront l'exécution du marché ;

Article 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 nature de la procédure

Le marché de consultation est un marché à procédure adaptée en application des articles 28 et 77 du code des marchés publics

2.2 Durée du marché ou délai d'exécution

- 12 mois, reconductibles deux fois par reconduction expresse de Mr le Maire pour une durée de 12 mois.
- à compter du 1^{er} janvier 2015

2.3 délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours, il court à compter de la date limite des remises des offres ;

2.4 délai du dossier de consultation

- L'acte d'engagement

- Le bordereau de prix
- Le C.C.A.P
- Le C.C.T.P
- Le présent règlement de consultation

2.5 mise à disposition du dossier de consultation

Toutes les pièces du dossier de consultation peuvent être retirées :

- Soit au service des marchés publics de la commune de Le Nouvion-en-Thiérache
Mairie de Le Nouvion-en-Thiérache 02170
Place du Général de Gaulle - Hôtel de Ville
De 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
e-mail : samuellefevre@lenouvion.com
- Soit par voie électronique : en application de l'article 56 du Code des marchés publics sur les sites internet www.lenouvion.com et www.klekoon.com

La remise d'offres dématérialisées pourra s'effectuer par le biais du site www.klekoon.com.

Les offres pourront également être transmises par courrier avec accusé de réception, à l'Hôtel de Ville, ou par porteur sous remise d'un récépissé de dépôt.

Article 3 : PRESENTATION DES OFFRES

Lors du retrait du Dossier de Consultation des Entreprises, les candidats sont invités à laisser le détail précis de leurs coordonnées afin de pouvoir, le cas échéant, être alertés de modifications ou informations complémentaires apportées au présent règlement de consultation.

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.

3.1 le dossier de consultation

Le dossier de candidature doit comprendre l'ensemble des pièces ci-après, entièrement complétées, datées, signées :

- lettre de candidature DC1,
- déclaration du candidat DC2, (téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>)
- attestation d'agrément des services vétérinaires ou bien une dispense de celle-ci,
- attestation Assedic,

- Attestations d'assurance
- Copie du jugement si le candidat est en redressement judiciaire
- Références de prestations similaires des trois dernières années,
- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier :
 - qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales
 - qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir
 - qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour des infractions visées aux articles L324-9, L.324-10, L 341-6, L 125-1, L 125-3 et du code du travail

3.2 le projet de marché

Le projet de marché comprend :

- l'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société
- le bordereau de prix, dûment complété, daté et signé
- le cahier des clauses administratives particulières (à accepter et parapher sans apporter de modifications)
- le cahier des clauses techniques particulières (à accepter et parapher sans apporter de modifications)
- le présent règlement de consultation (à accepter et parapher sans apporter de modifications)

Article 4 : JUGEMENT DES OFFRES

Critère de jugement des offres

Le jugement de l'offre économiquement la plus avantageuse sera effectué à partir des critères suivants :

- traçabilité, transparence, critères de qualité des produits références, labels, norme ISO 9001.2000 ou équivalent (0.4)
- les prix (0.4)
- respect de l'horaire de livraison fixé (0.2)

Article 5 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les dossiers sont transmis sous une seule enveloppe comprenant les documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l'offre.

Les candidats peuvent décider de faire une offre soit par :

- 1- voie postale (en recommandé avec accusé de réception),
- 2- remise sous pli fermé au service des marchés publics contre récépissé

3- remise d'offres dématérialisées par le biais du site www.klekoon.com.

L'enveloppe, parfaitement cachetée, devra être libellée de la manière suivante :
Nom et adresse du candidat

FOURNITURE ALIMENTATION RESTAURANT MUNICIPAL

Lot(s) n°

NE PAS OUVRIR

**Monsieur le Maire
Mairie de Le Nouvion-en-Thiérache
Service des marchés publics
BP43
02170 Le Nouvion-en-Thiérache**

Les offres transmises par lettre recommandée avec avis de réception postal, ou remis contre récépissé de dépôt seront enregistrées sur un registre des dépôts par d'ordre d'arrivée

avant le Vendredi 5 Décembre 2014- 12 heures

Article 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tous renseignements complémentaires, à condition qu'ils ne soient pas de nature à porter atteinte à l'égalité des candidats, les soumissionnaires devront faire parvenir au plus tard 10 jours dans la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

**Monsieur le Maire
Mairie de Le Nouvion-en-Thiérache 02170
Place du Général de Gaulle – Hôtel de Ville**

Ou par e-mail : samuelfevre@lenouvion.com

Le candidat,

Lu et approuvé, le
(date, cachet, signature
et paraphe sur chaque page)